

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 27 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt -sept avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance à la salle des fêtes de Le Pas, sous la présidence de Magali LAUNAY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents (13) : LAUNAY Magali, Maire, LECARPENTIER Raphaël, LESAVOUREY Cyril, Adjoint, FOUASSIER Solenne, GRINENWALD Jacky, GOUSSIN Gaëtan, GUYARD Anita, LECOMTE Julien, THERIAU Mickaël, NEEL Romain, FORET Emmanuel, GRANGER Nicolas, HAVARD Jessica

Absents excusés : BOSCHAT Gérard (a donné pouvoir à M. LECARPENTIER Raphaël)

Secrétaire de séance : NEEL Romain

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de rajouter deux points (point n°3 et n°4) à l'ordre du jour. Aucune objection.

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 02 avril 2021

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à la majorité des membres présents.

2 – Vente maison communale 3 Lotissement de Bellevue

M. Nicolas GRANGER sort de la salle afin de ne pas participer aux délibérations et au vote.

Par délibération en date du 02/04/2021, après avoir procédé à l'estimation du bien, par trois professionnels immobiliers, il a été proposé à M. Mme GRANGER Nicolas le prix de vente de 85 000 € net vendeur pour la maison dont ils sont actuellement locataires au 3 Lotissement de Bellevue. M. Mme GRANGER ont fait une contre proposition à 80 000 €. Madame le Maire rappelle que les travaux prévus avant la demande d'achat, seront honorés.

Un conseiller émet la remarque qu'il serait judicieux de demander également l'avis des domaines. Madame le Maire indique que ceci va être fait très rapidement.

Il est procédé à un vote à bulletin secret afin de savoir si le conseil accepte cette proposition :

Nombre de votants = 13

Pour = 12

Non = 0

Abstention = 1

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité, décident la vente de la maison située 3 Lotissement de Bellevue à Le Pas à M. Mme GRANGER Nicolas pour le prix de 80 000 € net vendeur, sous réserve de l'avis des domaines, et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente. Madame le Maire rappelle que cette vente permettra de réinvestir rapidement dans un logement bâti vacant.

Délibération n°2021-36

3 – Décision modificative n°1 – Budget communal

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 au budget principal comme ci-après :

Section de fonctionnement

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
775	Produits cession d'immobilisation	-792 €	
023	Virement section investissement		-792 €
Total décision modificative n°1		-792 €	-792 €
Pour mémoire Budget Primitif		756 864.01 €	756 864.01 €
Total de la Section Fonctionnement		756 072.01 €	756 072.01 €

Section d'investissement

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
021	Virement section fonctionnement	-792 €	
024	Produits cession d'immobilisation	+ 792 €	
Total décision modificative n°1		0 €	0 €
Pour mémoire Budget Primitif		627 178.96 €	627 178.96 €
Total de la section Investissement		627 178.96 €	627 178.96 €

Délibération n°2021 –37

4 – Réfection de toiture – Etude de potentiel photovoltaïque

Madame le Maire explique qu'un état des toitures de trois bâtiments a été fait M. HATTE. La réfection du clocher de l'église sera effectuée dans les années à venir.

Une partie de la toiture de la salle des fêtes est complètement à refaire. Le conseil municipal, à la majorité, décide de solliciter M. HATTE pour un devis pour du bac acier.

En parallèle, Madame le Maire explique que Territoire Energie a été sollicité afin de connaître le potentiel photovoltaïque de la salle des fêtes et du préau de la mairie. Seule la salle des fêtes pourrait correspondre. La commune ne peut, par ailleurs, déposer qu'un dossier par an. Elle explique qu'il serait peut-être judicieux de faire une étude de faisabilité pour voir si ce projet peut être rentable pour la

commune. Territoire Energie participerait à hauteur de 500 € pour le financement de cette étude. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à lancer les démarches pour réaliser une étude de potentiel photovoltaïque pour la salle des fêtes, ainsi que pour solliciter la participation financière de Territoire Energie.

Concernant le préau de la mairie, il s'avère qu'il n'est pas réparable en l'état car trop dangereux, abîmé et tenant avec des ficelles à une extrémité. Quatre locataires louent un stationnement sous ce préau pour 35 € l'année soit 140 € par an au total.

Il est procédé à un vote afin de savoir s'il est judicieux de procéder à la construction d'un nouveau préau ou à la démolition de celui présent, ceci pour des raisons évidentes de sécurité.

Votant = 14

Pour = 13

Contre = 0

Abstention = 1

Le conseil municipal décide donc, à la majorité, de démolir ce préau dans l'année en cours afin d'assurer la sécurité publique. Une place de stationnement pourra être privatisé pour les locataires actuels gratuitement.

Délibération n° 2021-38

5 – Questions diverses

- Logements communaux rue des 3 Vallées : 2 logements se sont libérés. Dans l'un, un plancher est à refaire ainsi que la salle de bain complète. Dans le second, de nombreux travaux de rénovation sont à effectuer. Des devis vont être sollicités (le coût pourrait atteindre au minimum 30 000 €).

- Concernant les terrasses qui doivent être construites sur 2 logements, les travaux devraient débuter en mai. La société BAHIER a été retenue pour la terrasse en béton et la société Agencement Isolation 61 pour la terrasse en bois.

- La société CORVEE a été retenue pour le changement d'une porte d'entrée dans un logement communal.

- Les travaux de réfection des mains courantes au terrain de foot auront lieu le 29 mai.

- Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin. Madame le Maire explique que nous sommes dans l'attente de circulaires relatives à leurs organisations. Il pourrait être question que les personnes tenant le bureau de vote doivent être au mieux vaccinées sinon testées.

- Les signatures des actes de vente des terrains situés à l'Aunay à Couesmes Vaucé auront lieu semaine prochaine.

- Les sociétés STGS et STURNO sont actuellement sur la commune afin de faire des repérages pour le déplacement des compteurs d'eau sur le domaine public dans le cadre des travaux de renouvellement de canalisations et de branchements effectués par le syndicat d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance

Le Maire